

Gérer sa séparation.

La Médiation Familiale : une autre manière de gérer une séparation

Lorsque des parents se séparent, leur premier réflexe consiste à consulter un avocat pour être défendu. Aujourd'hui, cette tendance semble s'infléchir dans la mesure où les parents préfèrent gérer eux-mêmes leurs différends et trouver des solutions mutuellement acceptables et visant principalement l'intérêt des enfants. Après tout qui est le plus compétent pour déterminer ce qui est bien ou mal pour son enfant ? L'avocat ? Le magistrat ? Les parents ? Les deux premiers ne connaissent aucunement vos sentiments, vos croyances, vos valeurs, vos relations de couple conjugal, vos relations de couples parentales, vos modes d'éducation, de vie etc... de plus ces deux professionnels ne sont pas formés pour recevoir vos difficultés émotionnelles, sentimentales, financières, matérielles etc...et ce n'est pas ce qui manque dans le domaine de la séparation. L'avocat comme le magistrat sont compétents en droit.

Il fallait donc repenser ces situations autrement et le Mouvement de la Condition Paternelle n'est pas innocent à ce sujet dans la mesure où il s'intéresse à la médiation familiale outre Atlantique avant d'importer ce concept en France dès les années 80. Enfin, un espace de paroles où les parents sont accompagnés par une tierce personne impartiale pour gérer leurs conflits et continuer leur vie qu'ils ont pensée en libérant émotions, amour, haine, ressenti, angoisse, culpabilité, colère déception, vengeance, déception, souffrance etc... En détresse affective, certains parents ont besoin d'écoute et de soins pour se réassurer sur la perception de l'amour, notamment l'amour de soi. En parallèle à la médiation familiale, les parents peuvent être suivis par un autre professionnel, du champ psy, pour effectuer un travail sur eux même.

Cette nouvelle construction, dont les bases sont fragilisées par la séparation, demande du temps (8 à 10 entretiens de 2h). C'est donc aussi un espace de temps. Le médiateur familial les aide en posant le cadre de la médiation familiale et en assurant le déroulement du processus. Ce temps permet aux parents de se réapproprier leurs co-responsabilités parentales éducatives et financières en s'appuyant sur leurs compétences.

La médiation familiale, élément d'une dynamique de société et source de diminution des contentieux, améliore la communication, aboutit à des bénéfices significatifs qui réduisent les coûts judiciaire, économique, social, psychologique, humain et se reflètent dans un bien être accru, dans la santé physique et mentale, dans le travail et les résultats scolaires.

La médiation familiale permet de : responsabiliser les personnes dans la formulation de leurs accords ainsi que dans la définition d'une solution à leurs différends, clarifier les rôles parentaux, conjugaux et (re)définir les responsabilités parentales assumées par chacun, (r)établir la communication et utiliser des principes de coopération pour la recherche d'accords, se rassurer, déculpabiliser, écouter, dialoguer dans le respect mutuel, clarifier les événements antérieurs à la séparation, parler des motivations de la séparation, faire circuler l'information entre les participants, clarifier les besoins de chacun, accompagner les personnes en conflit vers la recherche de solutions mutuellement satisfaisantes pour elles-mêmes et leurs enfants, recherche de gains mutuels, respecter les accords pris en médiation (paiements des contributions aux frais des enfants, maintien des relations parents / enfants...), améliorer la santé psychologique et physique de chacun et donc d'assurer la prévention du mal être de l'individu (diminution des dépression, des maladies psychosomatiques ...), diminuer les coûts sociaux (Sécurité Sociale, moins d'absentéisme professionnel ou scolaire, moins d'accident du travail, moins de perte d'emploi ...), renforcer la liaison avec le monde de l'entreprise et plus largement le monde du travail pour favoriser l'intégration sociale et économique des jeunes, prévenir les conduites à risques, développer la sociabilité et la socialisation autour des membres de la famille, préparer les enfants et les jeunes à la vie, positionner l'accompagnement scolaire en y associant chacun des parents, renforcer la participation des parents pour accompagner la réussite scolaire, éducative et professionnelle de leurs enfants, renforcer et / ou établir les liens entre les générations, conforter les liens familiaux et prévenir les exclusions en accompagnant les familles en risque de marginalisation ou qui se heurtent à des difficultés de vie passagères.

Approfondir ce concept ne permettrait-il pas de voir l'avenir autrement ?

Pascal Cazé, 59000 Lille, 2004.

Pour tout renseignement complémentaire, voire intervention en public : Pascal Cazé, Médiateur Familial de l'AGSS de l'UDAF du Nord & Délégué Régional de l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale). Médiation Familiale, 3 rue G.Delory, BP2017, 59012 Lille cedex, tel 03.20.54.46.28-fax 03.20.54.47.60. mediationfamiliale@msn.com